



**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 14 février 2023**

Deuxième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Sillery, tenue le mardi 14 février 2023 à 19 h, au Centre communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel

PRÉSENCES

M. Luc Trépanier	Secrétaire (2023)
M. Hugues Beaudoin	Trésorier (2024)
M. Julien Roy	Administrateur (2024)
Mme Mary Shee	Administratrice (2023)
Mme Danielle Chapleau	Administratrice (2023)
Mme Janet Drury	Administratrice (2024)
Mme Annie Bilodeau	Administratrice cooptée (2023)
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis–Sillery

ABSENCES

Mme Hélène Garant	Présidente (2024)
Mme Muriel Gennatas	Administratrice cooptée (2023)
Mme Nicole Lefebvre	Vice-présidente cooptée (2023)
M. Stéphane Lessard	Administrateur (2023)

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques
Mme Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 4 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

- 23-02-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-02-02 Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2023
- 23-02-03 Demande d'opinion – révision des pratiques des conseils de quartier
- 23-02-04 Information de la conseillère municipale
- 23-02-05 Questions et commentaires du public
- 23-02-06 Activités et suivis
- 23-02-07 Fonctionnement
- 23-02-08 Divers
- 23-02-09 Levée de l'assemblée

Procès-verbal

23-02-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Hugues Beaudoin, trésorier, ouvre la réunion à 19 h.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour.

Pour alléger les réunions et à moins d'indication contraire, les noms des personnes qui proposent ou qui appuient les résolutions ne sont plus indiqués au procès-verbal comme le suggère le [Guide de participation - Conseil de quartier](#) (2018, p. 71).

23-02-02 Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2023

RÉSOLUTION 23-CA-03

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 10 janvier 2023.

23-02-03 Demande d'opinion – révision des pratiques des conseils de quartier

Mme Chapleau fait lecture des cinq pages d'opinion et de commentaires du conseil de quartier qu'elle a rédigées en collaboration avec Mme Drury.

Mme Mercier-Larouche remercie le conseil pour le sérieux de son travail et pour ses commentaires.

RÉSOLUTION 23-CA-04

Concernant l'opinion du conseil de quartier sur la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier

SUR UNE PROPOSITION de Mme Danielle Chapleau, DÛMENT APPUYÉE par M. Hugues Beaudoin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter et de transmettre à la Ville les commentaires du conseil de quartier de Sillery sur la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier.

transport en commun lors de grands événements pour éviter les refoulements comme cela s'est produit lors du Carnaval. M^{me} Mercier-Larouche indique que le RTC était prêt pour le Carnaval et que la desserte avait été optimisée, mais les conditions de neige et de déneigement ont fait en sorte que le service a été considérablement ralenti. Par ailleurs, aucune demande n'avait été faite par les organismes partenaires pour un service de navette comme cela s'est fait par les années passées.

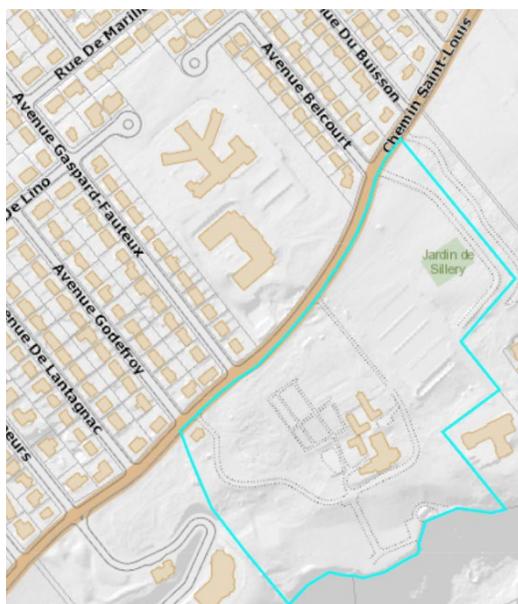
Parcs à chiens – Mme Bilodeau souhaiterait avoir une mise à jour sur l'avancement de ce dossier.

23-02-05 Questions et commentaires du public

Microdistillerie, 1800, chemin Saint-Louis – Un citoyen aimerait connaître l'opinion du conseil de quartier sur ce projet. On précise que le conseil n'avait pas à se prononcer lors de l'atelier du 26 janvier dernier puisqu'il s'agissait d'une présentation du projet par le promoteur. Si ce dernier va de l'avant avec son projet, le conseil de quartier aura à exprimer son opinion à la suite de la consultation publique qui pourrait de tenir d'ici le mois de juin.

Collecte des résidus alimentaires ([page web](#)) – Un citoyen demande un complément d'information sur la technologie utilisée. M^{me} Mercier-Larouche explique comment les sacs mauves seront récupérés lors de la collecte et redirigés vers le centre de biométhanisation. Elle rassure le citoyen, que peu importe le lieu de résidence, tous les ménages recevront un bac blanc et des sacs mauves. Si ce n'est pas le cas, il faut contacter le 311.

Traverse piétonne – Un citoyen représentant *Le Chartwell Domaine de Bordeaux* a fait



une demande au 311 en octobre pour l'aménagement d'une traverse piétonne sur le chemin Saint-Louis, à la hauteur du domaine Catarauqui. Il n'a pas encore reçu de réponse et demande un suivi. M^{me} Mercier-Larouche s'informe. De son côté, le conseil va préparer une résolution pour l'assemblée du 14 mars.

Cette résolution tiendra compte du besoin d'un passage vélo-piétonne sur le chemin Saint-Louis afin de relier la nouvelle piste cyclable des *Grands-Domains* et de l'avenue du Buisson. Ce lien permettra aussi aux cyclistes d'accéder à l'axe Marie-Victorin et aux piétons d'accéder aux aménagements au sud du chemin Saint-Louis.

23-02-06 Activités et suivis

➤ Mobilité et environnement

Réaménagement de l'intersection du chemin Saint-Louis et du boulevard Laurier – Lors de la présentation du projet de l'avenue du Chanoine-Morel à l'assemblée du [10 janvier 2023](#), le conseil a fait remarquer que le chemin Saint-Louis ne permet pas d'accéder au boulevard Laurier vers l'ouest, ce qui fait que l'avenue du Chanoine-Morel sert de voie de transit pour les automobilistes et les camionneurs. Le conseil a alors suggéré comme solution pour apaiser cette circulation de transit de modifier l'intersection du chemin Saint-Louis pour permettre d'accéder au boulevard Laurier dans les deux sens. Une résolution est prise en ce sens.

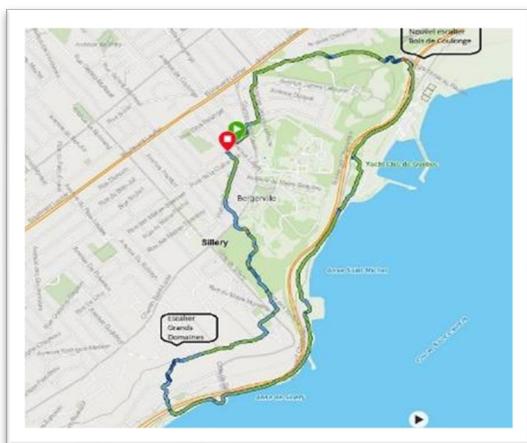
RÉSOLUTION 23-CA-05

Concernant une demande d'évaluation à la Ville pour réaménager l'intersection du chemin Saint-Louis et du boulevard Laurier afin de permettre le virage à gauche en direction ouest

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin DÛMENT APPUYÉE par M. Julien Roy, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Sillery demande à la Ville de Québec d'évaluer la reconfiguration de l'intersection au bout du chemin Saint-Louis pour permettre le virage à gauche vers l'ouest. Cette reconfiguration doit être envisagée sérieusement en prémisses du réaménagement de l'avenue du Chanoine-Morel. De plus, cela permettra aussi un apaisement de la circulation pour la portion sud de l'avenue Holland à proximité du CPE du Château de Sable sur l'avenue James-Lemoine qui est très étroite.

Voir la résolution et ses considérants en annexe.

Circuit des Grands-Domains / Samuel-De Champlain – M. Beaudoin fait remarquer que les escaliers récemment inaugurés permettent de relier la promenade Samuel-De Champlain, les plaines d'Abraham, le parc du Bois-de-Coulonge, les sentiers des Grands-Domains-de-Sillery et le domaine Cataraqui formant ainsi un circuit pédestre intéressant de près de 7 km qui pourrait être emprunté autant en hiver qu'en été.



Malheureusement, la méthode de déneigement du boulevard Champlain rend inutilisable le tronçon qui passe par la promenade Samuel-De Champlain en hiver.

Afin de bénéficier de ces magnifiques équipements et de favoriser une mobilité active et sécuritaire tout au long de l'année, une résolution est prise pour rendre le circuit nouvellement créé utilisable été comme hiver.

RÉSOLUTION 23-CA-06

Concernant l'accès hivernal des sentiers des Grands-Domains-de-Sillery et de la promenade Samuel-De Champlain

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Janet Drury DÛMENT APPUYÉE par M^{me} Mary Shee, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Sillery demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ), à la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) et à la Ville de Québec (VQ) de laisser ouvert les différents sentiers, escaliers ainsi que la promenade Samuel-De Champlain durant l'hiver ; de miser sur l'enthousiasme des citoyens pour assurer le déblaiement des nouveaux escaliers comme il se fait actuellement dans les escaliers du sentier des Grèves ; d'installer des écriteaux afin d'inciter les citoyens à utiliser les bons équipements lors de leurs randonnées (crampons, bâtons) et à être respectueux de la tranquillité des lieux ; de réviser les méthodes de déblaiement du boulevard Champlain (R136) afin qu'elles soient compatibles avec les activités de plein air ; et d'assurer le déblaiement ou le damage de la promenade Samuel-De Champlain durant l'hiver.

Voir la résolution et ses considérants en annexe.

Réaménagement de l'avenue Charles-Huot (fiche 377) – Le projet de réaménagement a été présenté par la Ville lors d'une séance d'information qui s'est tenue le 31 janvier ([présentation](#) et [enregistrement](#)).

Le projet permanent comporte des trottoirs et des bandes cyclables de chaque côté de l'avenue, des intersections surélevées et des saillies de trottoir à certaines intersections.

Scénario de réaménagement permanent

11

Scénario 1 – Pistes cyclables unidirectionnelles et ajout de trottoir

Avantages

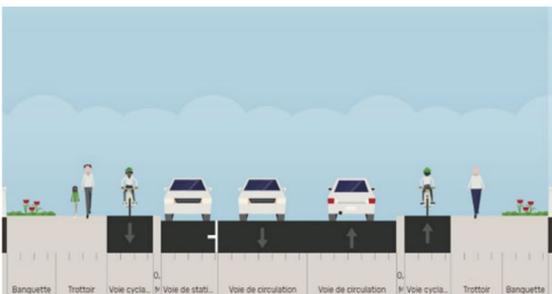
- Maintient du stationnement sur un (1) côté
- Surélévations et gonflements aux intersections
- Lien cyclable fonctionnel à l'année, protégé et séparé des piétons sur les deux (2) côtés
- Lien piétonnier continu des deux côtés

Inconvénient

- Élargissement considérable de l'emprise

Utilisation supplémentaire de l'emprise

- 4,5 m total



Objectif 1 Stationnement 1 côté	Objectif 2 Respect vitesse	Objectif 3 Lien cyclable protégé	Objectif 4 Sécuriser traversée	Objectif 5 Lien piétonnier 2 côtés
✓	✓	✓	✓	✓

À Québec, on dit oui à la courtoisie.



L'échéancier du projet permanent est quelque peu retardé à cause d'enjeux reliés au drainage des eaux de pluie qui nécessite la mise à niveau des infrastructures souterraines.

Le projet temporaire prévu cet été n'est pas impacté. Il a été bonifié pour tenir compte des commentaires citoyens formulés lors de l'[atelier](#) du 15 septembre 2022.

Les aménagements prévus à l'intersection du chemin Saint-Louis qui pourraient améliorer la sécurité des trajets piétons et cyclistes n'ont pas été présentés. L'élargissement de l'avenue signifie plus de minéralisation, mais on prévoit compenser par des sections végétalisées. Des arbres qui se trouvent dans l'emprise pourraient également être en jeu, mais la Ville va examiner chaque cas pour trouver des solutions.

➤ La balade des élus

Le mois du vélo revient pour une 3^e édition ([page web](#)) en mai. Une première réunion de travail a eu lieu en zoom le 9 février avec *Accès Transports viables* qui chapeaute l'événement.

La balade des élus est de nouveau au programme en partenariat avec les conseils de quartier de Sillery, Saint-Louis et du Plateau. Le conseil de quartier de la Cité-Universitaire pourrait être approché pour faire partie des partenaires.

La date et le format de la balade sont encore à déterminer. Le trajet pourrait être le même que celui de l'année dernière avec l'avenue Maguire et l'axe Marie-Victorin comme parcours dans Sillery en direction du Marché public de Sainte-Foy. La date butoir pour

transmettre les informations au Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) concernant le trajet est la fin mars.

M^{me} Bucica suggère de contacter le Bureau des grands événements pour aider à l'organisation de l'activité.

➤ **Urbanisme et aménagement**

s.o.

➤ **Histoire, patrimoine, culture**

s.o.

➤ **Communautaire, parcs et loisirs**

s.o.

23-02-07 Fonctionnement

➤ **Rapport annuel et assemblée générale**

Rapport annuel – La rédaction est en cours. On souhaite un document moins volumineux que par les années passées. M^{me} Séguin qui avait fait la révision du rapport l'année dernière n'est pas disponible cette année. Le conseil est en recherche d'une autre avenue.

AGA, conférence proposée – Le conseil d'administration a examiné la possibilité d'organiser une conférence pour rendre l'assemblée générale plus attrayante. Plusieurs membres étant absents lors de la rencontre, aucun consensus n'a été obtenu quant au type d'activité proposé.

Une proposition de conférence a toutefois été transmise à la Ville en vue de la préparation du dépliant qui fait la promotion de l'assemblée générale et dont la date de tombée est le 20 février. La Ville a émis un commentaire indiquant qu'un différend juridique existe contre la conférencière anticipée. Il ne serait pas judicieux alors d'en faire la promotion sur le dépliant que la Ville publiera et distribuera.

M^{me} Shee s'interroge sur l'autonomie accordée au conseil de quartier et s'inquiète de l'ingérence parfois exercée par la Ville sur le conseil. Récemment, la conseillère en relations publiques s'est permis d'intervenir auprès de certains administrateurs pour signifier le peu de complicité d'une invitée potentielle qui pourrait susciter de l'intérêt lors de l'AGA. La question posée est la suivante: y a-t-il un règlement municipal qui exige l'accord de la Ville pour inviter une ou des personnes au conseil de quartier ? La réponse simple est NON. Ainsi, il reviendrait au conseil de choisir démocratiquement un, une ou des invitées.

M^{me} Bucica réfère aux différents documents qui précisent la mission des conseils de quartier (R.V.Q.213, [art. 0.1.](#)), la nature de l'assemblée générale annuelle (R.R.V.Q. chapitre F-1, [art. 19](#)) et la possibilité pour les conseils de quartiers de tenir des événements pour susciter la participation citoyenne ([Guide de participation - Conseil de quartier](#), chap. 6).

Il n'y a pas explicitement de règlement indiquant que la Ville a son mot à dire dans le choix des événements. L'article 19 précise toutefois que c'est la Ville qui est chargée d'annoncer l'assemblée annuelle et, par extension, le ou les activités prévues lors de cette assemblée.

Une nouvelle rencontre du conseil d'administration, cette fois-ci informelle, aura lieu la semaine prochaine pour faire un choix plus consensuel à l'assemblée annuelle. Advenant que le choix ne puisse se faire avant la date butoir du 20 février, le dépliant indiquera seulement qu'une conférence aura lieu lors de l'assemblée générale.

Élection – Les mandats échus de deux ans sont ceux de M^{me} Shee, M. Trépanier ainsi que ceux d'un an de M^{me} Bilodeau, M^{me} Gennatas et M^{me} Lefebvre qui sont cooptées. Le mandat d'un an de M^{me} Chapleau est aussi en élection. Le poste élu d'un an de M. Lessard deviendra également vacant puisqu'il a déjà fait savoir qu'il ne poursuivra pas son mandat.

Les postes élus à pouvoir seront donc au nombre de 2 pour les femmes et de 2 pour les hommes. Les trois postes cooptés pourront être pourvus après l'assemblée générale.

Les formulaires pour déposer sa candidature ou pour appuyer une candidature sont disponibles sur la [page web](#) des conseils de quartier.

➤ **Secrétariat**

s.o.

➤ **Trésorerie**

Un chèque de 2 300 \$ en budget de fonctionnement a été reçu de la part de la Ville. Le solde actuel est donc de 2 305 \$ au compte opérations et de 303 \$ au compte épargne.

M. Beaudoin propose d'indexer le tarif de rédaction des procès-verbaux de 6,5 % pour 2023. Cette indexation utilise la méthode TAIR (Taux d'indexation de retraite fixé par Retraite Québec).

Nous avons au folio consacré aux opérations courantes la somme de 110,95 \$. Nous avons payé, le mois dernier, un montant de 100,00 \$ à M^{me} Séguin pour la rédaction du PV et 5,95 \$ en frais bancaire. Il reste donc au compte 4,76 \$.

Dans le compte épargne stable (projet en sécurité routière), nous avons un solde de 302,57 \$ avec des revenus d'intérêt de 0,59 \$ pour un nouveau solde de 303,16 \$.

RÉSOLUTION 23-CA-07

Concernant le tarif annuel pour la rédaction des procès-verbaux

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier recoure au service d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2023 au tarif de 106,50 \$ par procès-verbal.

RÉSOLUTION 23-CA-08

Considérant la résolution 23-CA-07, SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement de 106,50 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 14 février 2023.

RÉSOLUTION 23-CA-09

Concernant le renouvellement de l'abonnement à Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement de 30 \$ pour le renouvellement de l'abonnement à [Culture-Québec](#),

Table patrimoine-histoire, un organisme qui favorise le développement de la culture dans la région de Québec. La prochaine rencontre de la *Table* est fixée au jeudi 23 février.

➤ **Documentation**

S.O.

23-02-08 Divers

Personnes âgées vulnérables – Le représentant pour la région de Québec de l'Association de défense des droits des personnes retraitées ou préretraitées ([AQDR Québec](#)) dépose un carton (3 ½ x 8 ½) sur les services offerts par l'organisme. Il invite le conseil à faire connaître cette offre de services en particulier auprès des personnes les plus vulnérables. L'information sera relayée sur la page Facebook du conseil de quartier.

23-02-09 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever l'assemblée à 21 h 35. La prochaine assemblée aura lieu le 14 mars 2023.

M. Luc Trépanier
Secrétaire

C:\Users\Utilisateur\Dropbox\Luc-dossiers\Conseil de Quartier de Sillery\PV du CQS 2023\02 PVCQS-2023-02-14 CA_non adopté-1.docx

Annexes

Opinion du conseil de quartier de Sillery (CQS)

➤ Pistes d'action pour le thème 1 (Relations avec l'administration municipale) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires sur les pistes d'action proposées :

- Favoriser une collaboration bidirectionnelle entre la Ville et les conseils de quartier afin de permettre une plus grande synergie entre les interventions d'aménagement de la Ville et les besoins exprimés par les citoyens et les citoyennes et les conseils de quartier.

Le rôle du conseil de quartier doit être défini formellement et inscrit à la Politique de participation publique: « Antenne de proximité de toute la structure de participation citoyenne, il transmet à l'administration des avis et des recommandations émanant de sa propre initiative concernant des enjeux de son quartier. Il émet à la demande de la Ville des opinions sur des modifications réglementaires concernant son secteur. Il exerce avec vigilance une écoute active des citoyennes et des citoyens du quartier, transmet leurs propositions, leurs réactions et leurs plaintes. » Il est recommandé que la Ville bonifie le guide de participation à l'attention des conseils de quartier afin de tenir compte de la nouvelle *Politique de participation publique*.

Mieux arrimer les pratiques actuelles entre le conseil d'arrondissement et le conseil de quartier. Il faut que les employés de la Ville et les élus respectent l'autonomie du conseil de quartier. On ne devrait pas s'attendre à ce qu'il défende des projets ou des décisions de la Ville auprès des citoyens ou le blâmer si les citoyens s'y opposent. De plus, quand les élus confient au conseil de quartier le mandat de tenir une consultation publique ou toute mesure de consultation additionnelle, ils ne devraient pas essayer d'en influencer le déroulement ou d'exercer un contrôle sur les réponses du conseil de quartier aux demandes d'opinion.

Dans le dossier du réaménagement de la rue Chanoine-Morel, il y a eu un revirement. Cela démontre un manque de suivi dans les communications entre la Ville, le conseil de quartier et les différentes parties prenantes. Comment se fait-il que les résultats des consultations démontrent que les groupes de citoyens étaient pour et contre en même temps ? Il y a un problème de suivi et de communication avec les conseils de quartier, les citoyens et la Ville. C'est à améliorer.

Le système de plaintes (311) encouragé par la Ville s'est beaucoup amélioré. Toutefois, il est peu transparent et ajoute parfois une gestion négative des dossiers et des priorités. Dans ces cas, les citoyens doivent faire de la délation et sont perçus péjorativement, ce qui envenime la perception de leurs actions bénévoles. La responsabilité éthique de la Ville à respecter ses propres règlements et le PPU de Sillery ne devrait pas être transférée au conseil de quartier.

- Favoriser une présence efficace de l'élu ou de l'élue lors des rencontres des conseils de quartier. L'assiduité de l'élu(e) est très appréciée, de même que le suivi des questions abordées en assemblée.
- Améliorer le suivi des demandes des conseils de quartier adressées à la Ville. S'assurer que les résolutions du conseil de quartier franchissent toutes les étapes administratives rapidement afin de porter le message aux autorités de la Ville. Exiger de celle-ci que des réponses ou réactions soient transmises au conseil de quartier dans un délai minimal - et non après des mois - par respect pour les administrateurs qui se sont investis dans le dossier et pour les citoyens qui attendent des résultats. Souvent, la Ville ne semble pas bien comprendre les demandes et ne répond pas adéquatement aux préoccupations soulevées.

Piste d'action à ajouter

S'assurer que les discussions soient équilibrées et respectueuses lors des rencontres où la participation du conseil de quartier est requise, y compris de la part des élus qui se présentent. Exiger en tout temps éthique et respect de la déontologie dans les échanges mutuels.

➤ **Pistes d'action pour le thème 2 (Mobilisation et soutien aux administrateurs) :**

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires sur les pistes d'action proposées :

- Augmenter le budget de fonctionnement à 2 500 \$ par année.
Exercé avec responsabilité, le mandat de l'administrateur exige une implication conséquente qui se traduit par de nombreuses heures consacrées chaque semaine en cueillette continue d'informations, en réunions préparatoires, en discussions sur des points d'intérêt susceptibles d'être amenés en assemblée publique. Ce travail, actuellement bénévole, doit être reconnu à sa juste valeur par la Ville.

Le budget proposé de 2 500 \$ ne représente que 0,19 \$/citoyen (13 570 citoyens en 2016). La Ville pourrait songer à augmenter ce ratio. Des jetons de présence devraient faire l'objet d'une réflexion.

- Mettre sur pied un programme de formation et un espace de formations.
Permettre aux administrateurs de mieux comprendre le rôle des différentes instances (ex. conseil d'arrondissement vs conseil municipal), le fonctionnement de la Ville et les étapes dans l'adoption ou la modification des règlements. Revoir la formation sur l'urbanisme qui était trop technique, trop axée sur les aspects légaux et très arides. Il serait nécessaire de l'alléger, de la vulgariser et de faire le lien avec des cas concrets. Une formation sur la gestion des réunions et des dossiers serait appréciée.
- Mettre en place une plateforme numérique permettant l'archivage des documents et favorisant le travail collaboratif.
La gestion des documents et les accès devraient être gérés par les conseils de quartier. Les outils de travail collaboratif devraient être mis en œuvre et le coût assumé par la Ville, notamment l'abonnement à un logiciel de communication virtuelle comme ZOOM ou Google Meet.

Une solution infonuagique est essentielle. Une politique de gestion de quelques pages pourrait être proposée par la Ville. Une formation devrait être préparée sur les fonctionnalités des outils, mais aussi sur les meilleures pratiques.

Le suivi des résolutions devrait faire l'objet d'un déroulement connu et transparent dans un chiffrier accessible à tous.

- Informer et consulter le conseil de quartier plus tôt dans la mise sur pied d'une démarche de participation.
Au regard des nouveaux projets, la Ville devrait impliquer le conseil de quartier en amont, qu'il s'agisse de projets privés ou publics, quitte à exiger du conseil la discrétion et une absence de conflit d'intérêts. Il faut tout faire pour que le conseil de quartier soit impliqué.

À plusieurs reprises, la Ville a amorcé des projets-pilotes afin de répondre à des pétitions signées par un groupe de citoyens, sans consulter l'ensemble des citoyens concernés et sans impliquer le conseil de quartier en amont (ex. parc canin, fermeture de l'intersection du boulevard Laurier et Joseph-Rousseau). Le CQS souhaite que l'ensemble des citoyens concernés soient consultés lors des différents types d'activités et que le CQS soit informé et invité à assister à celles-ci.

- Favoriser la collaboration entre les conseils de quartier.
L'abonnement à un logiciel de communication virtuelle et les rencontres hybrides conviendraient tout à fait à ce genre de collaboration.

Piste d'action à ajouter.

Toujours s'assurer de bien renseigner les conseils de quartier concernant les étapes de consultation et d'adoption du règlement concerné lorsqu'on lui demande de tenir une consultation publique.

➤ **Pistes d'action pour le thème 3 (Révision des règlements actuels) :**

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires sur les pistes d'action proposées :

- Permettre la tenue des réunions en mode virtuel et hybride.
Tout à fait d'accord.
- Maintenir l'obligation de réserver un certain nombre de postes d'administrateurs aux hommes et d'administratrices aux femmes afin d'inciter davantage les femmes à s'impliquer au sein des conseils de quartier.
Il est proposé d'ajouter la phrase suivante à la fin de cette piste d'action : « et afin d'assurer une participation représentative des hommes ».

Heureusement, la participation des femmes a beaucoup augmenté. Bien que cet objectif soit toujours important, il serait opportun de tenir également compte de l'importance d'assurer un certain équilibre dans la représentation hommes/femmes. S'il reste des postes hommes ou femmes non comblés, ils pourraient l'être par un homme ou une femme. L'important, c'est d'avoir des citoyens qui s'impliquent.

➤ **Pistes d'action pour le thème 4 (Projets d'initiatives) :**

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires sur les pistes d'action proposées :

- Réviser et bonifier le programme de subvention pour les projets d'initiative afin de le simplifier et de le rendre accessible et prévisible (somme maximale, critères et délais d'attribution);
L'état actuel du budget consenti au conseil de quartier est nettement insuffisant pour lui permettre d'amorcer des projets d'initiative. Une marge de manœuvre minimale doit lui être accordée pour la réalisation en toute autonomie de projets locaux, qu'ils soient proposés par les administrateurs ou par des citoyens qui alertent le conseil sur une problématique. Cette autonomie d'intervention locale dynamiserait les échanges dans le secteur et rendrait visibles des actions du conseil qui ne le sont pas dans le fonctionnement actuel.

Les projets d'initiative sont toujours nébuleux. Actuellement, dans le cadre du *Programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière*, le conseil a géré deux projets de 12 000 \$/an avec la participation de 3 écoles.

Avoir une marge de manœuvre pour choisir nos actions et nos projets d'initiative et prévoir un guide explicite sur les projets d'initiative et leur application.

- Prévoir un accompagnement et des moyens pour diffuser les projets.
Nous aurons besoin d'avoir accès aux ressources compétentes de la Ville pour élaborer et améliorer les projets d'initiatives.

➤ **Pistes d'action pour le thème 5 (Outils et pratiques de communication) :**

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires sur les pistes d'action proposées :

- Actualiser l'image de marque des conseils de quartier.
Parler d'image de marque est un peu exagéré. Beaucoup de citoyens ignorent même l'existence de leur conseil de quartier.
- Mettre sur pied une campagne de notoriété des conseils de quartier.
Est-ce pour redorer l'image de la Ville ? Ou les élus seront plus à l'écoute de nos besoins et nous aideront à actualiser nos demandes ?

C'est important d'améliorer l'image des conseils de quartier. Avant de savoir ce qu'il faut faire, il faudra mesurer la perception des gens, sans quoi il sera impossible de savoir si une éventuelle démarche a porté fruit.

Utiliser les médiums de la Ville pour faire connaître les membres et les activités des différents conseils de quartier.

- Offrir un support communicationnel et graphique.
Les rapports annuels devraient faire partie d'un support communicationnel et graphique avec l'application d'un gabarit commun en version numérique et papier. Un budget spécifique devrait être dévolu à cette activité parfois exigeante.

Commentaires généraux

De manière générale, de nombreuses **incohérences** surviennent dans l'application par la Ville de ses propres règlements. De grands schémas d'aménagement en passant par le PPU, le zonage et toute la réglementation encadrant la vie citoyenne, on observe un décrochage des principes directeurs au fur et à mesure que l'on se rapproche du terrain. Des dérogations s'enchaînant lot par lot, par exemple, nuisent à la crédibilité de la Ville et à l'adhésion des citoyens aux grands principes de base.

Les conseils de quartier sont les premiers à entendre les réactions des citoyens et à devoir expliquer les décisions qui leur semblent inconséquentes. D'où l'importance de clarifier le rôle des conseils de quartier.

Texte de la résolution :

➤ **23-CA-04, concernant la demande d'opinion sur la démarche de révision des pratiques et de fonctionnement des conseils de quartier, il est proposé par Danielle Chapleau et appuyé par Hugues Beaudouin d'adopter à l'unanimité les commentaires du conseil de quartier de Sillery sur la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier et de transmettre à la Ville.**

Document rédigé par Janet Drury et par Danielle Chapleau

Signature de la présidence : *Hélène Garant*

Date : 14 février 2023.



ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

Résolution

Conseil d'administration
du **Conseil de quartier de Sillery**
(CQS)

Extrait du procès-verbal de la deuxième assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **14 février 2023** à 19 h, en présentiel.

- Sécurité routière -

Réaménagement de l'intersection pour permettre le virage à gauche en direction ouest du chemin Saint-Louis vers le boulevard Laurier

RÉSOLUTIONS 22-CA-05

ATTENDU QUE le Conseil de quartier de Sillery (CQS) se préoccupe de la sécurité des citoyennes et citoyens. Il a d'ailleurs manifesté ses préoccupations par la résolution **22-CA-08** afin d'améliorer la circulation sur l'avenue Roger-Lemelin qui aboutit sur l'avenue du Maire-Beaulieu et ultimement sur le chemin Saint-Louis à la hauteur de l'avenue du Chanoine-Morel.

ATTENDU QUE le projet de réfection et d'amélioration de l'avenue du Chanoine-Morel pour l'apaisement de la circulation est limité par le peu d'options de sorties du quartier.

ATTENDU QU'avant 1940, le boulevard Laurier (- - -) n'existait pas et la Grande Allée aboutissait sur le chemin Saint-Louis (à droite, sud) et le chemin Gomin (à gauche, nord, de la photo 1) ce qui explique la configuration de l'intersection en forme de « Y ».

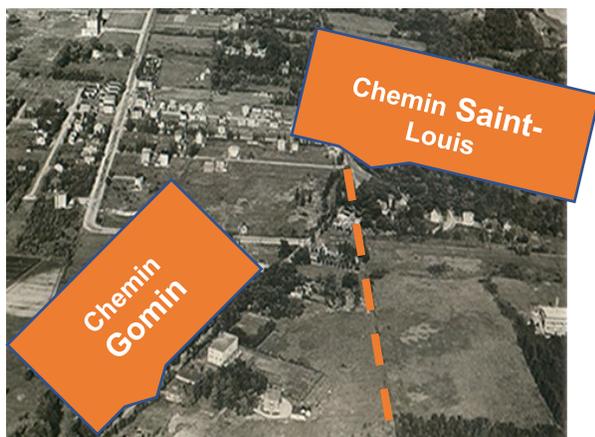


Photo 1

ATTENDU QUE le design du boulevard Laurier permettait alors la circulation dans les rues transversales et était perméable pour le virage à gauche vers le nord et que le terre-plein était interrompu pour pratiquement chacune d'elles. (Photo 2), Mais avec la densification de la Ville et de l'augmentation de la circulation routière, le terre-plein discontinu est devenu continu limitant ainsi les possibilités de tourner à gauche, en direction nord, pour assurer la sécurité et la fluidité des utilisateurs.



Photo2

ATTENDU QUE les options de sorties à gauche au sud du boulevard Laurier/Grande-Allée sont : l'avenue Holland, l'avenue du Chanoine-Morel, l'avenue Maguire, l'avenue du Père-Vaultier et l'avenue des Gouverneurs.

ATTENDU QUE les avenues Holland et du Père-Vaultier sont des routes secondaires situées dans des secteurs à vocation strictement résidentielle. Le trafic lourd, en particulier les camions de livraison (approvisionnement du IGA) et les camions de construction ou autres ont des options limitées pour sortir du quartier et n'ont d'autres choix actuellement que de sortir en passant sur l'avenue du Chanoine-Morel.

Il est proposé par : M. Hugues Beaudouin

Et appuyé par : M. Julien Roy

IL EST RÉSOLU DE:

DEMANDER à la Ville de Québec de considérer la reconfiguration de l'intersection au bout du chemin Saint-Louis pour permettre le virage à gauche vers l'ouest. Cette reconfiguration doit être envisagée sérieusement en prémisses du réaménagement de l'avenue du Chanoine-Morel. De plus, cela permettra aussi un apaisement de la circulation pour la portion sud de l'avenue Holland en proximité du CPE du *Château de Sable* sur l'avenue James-Lemoine qui est très étroite.

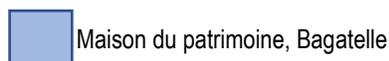


MAINTENANT



APRÈS

Un réaménagement de l'intersection est nécessaire pour permettre le virage à gauche qui est déjà munie de feux de circulation.



Proposition adoptée à l'unanimité.

M^{me} Renée Desormeaux, directrice, Culture, patrimoine et relations internationales
 M. François Trudel, directeur, Planification de l'aménagement et de l'environnement
 M. Marc Des Rivières, directeur, Transport et mobilité intelligente

▼

M^{me} Anne Corriveau, présidente de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge.
 Mercier-Larouche, conseillère, District Saint-Louis-Sillery | Maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca

Envois : À remettre au conseil.
 - Maître Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge

Hélène Garant
 Présidente

14 février 2023
 Date

Photos et cartes : Ville de Québec.



ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

Résolution

Conseil d'administration
du Conseil de quartier de Sillery
(CQS)

Extrait du procès-verbal de la deuxième assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **14 février 2023** à 19 h, en présentiel.

BOUCLE PEDESTRE DE SILLERY
SENTIER DES GRANDS-DOMAINES-DE-SILLERY ET PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

RÉSOLUTIONS 23-CA-06

ATTENDU QUE le Conseil de quartier de Sillery (CQS) se préoccupe de la sécurité des citoyennes et citoyens sur les voies publiques.



ATTENDU QUE la popularité grandissante des activités de plein air dans le secteur des Grands-Domains-de-Sillery et la promenade Samuel-De Champlain, aussi bien durant l'hiver que l'été.

ATTENDU QUE de magnifiques escaliers ont été inaugurés cet été et permettent de relier la promenade Samuel-De Champlain, les plaines d'Abraham, le parc du Bois-de-Coulonge, les sentiers des Grands-Domains-de-Sillery et le domaine Cataract.

ATTENDU QUE le Conseil souhaite faire la promotion du site patrimonial déclaré de Sillery et de soutenir les activités de plein air.

ATTENDU QUE la méthode retenue pour réaliser le déblaiement du boulevard Champlain rend inutilisable la promenade Samuel-

De Champlain durant l'hiver.

ATTENDU QU'IL n'y a pas d'autre solution de remplacement pour circuler à pied ou à vélo entre la côte de Sillery et la côte Gilmour.

ATTENDU QUE le boulevard Champlain n'est pas un endroit sécuritaire pour les piétons et les cyclistes.

Il est proposé par : M^{me} Janet Drury

Et appuyé par : M^{me} Mary Shee

IL EST RÉSOLU DE,

Souligner les efforts faits pour laisser les sentiers des Grands-Domains-de-Sillery ouverts durant l'hiver.

Demander au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ), à la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) et à la Ville de Québec (VQ);

- De laisser ouvert les différents sentiers, escaliers ainsi que la promenade Samuel-De Champlain durant l'hiver.
- De miser sur l'enthousiasme des citoyens pour assurer le déblaiement des nouveaux escaliers comme il se fait actuellement dans les escaliers du sentier des Grèves.
- D'installer des écriteaux afin d'inciter les citoyens à utiliser les bons équipements lors de leurs randonnées (crampons, bâtons) et à être respectueux de la tranquillité des lieux.

- De réviser les méthodes de déblaiement du boulevard Champlain (R136) afin qu'elles soient compatibles avec les activités de plein air.
- D'assurer le déblaiement et/ou le damage de la promenade Samuel-De Champlain durant l'hiver.

Proposition adoptée à l'unanimité.



Photo, HB.
 📍 Promenade Samuel-De Champlain, automne 2022.



Photo, HB.
 📍 Entrée du sentier du sentier des **Grands-Domains-de-Sillery**, rue du Cardinal-Persico. Une réalisation de la VQ.
 Il est écrit sur le sol :
 « La nature et la main de l'homme ont fait de ces champêtres résidences autant de petits édens... », James M. Lemoine, *L'album du touriste*, 1872.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2022344>



Photo, HB. (Photo inversée)
 📍 Départ de l'escalier reliant la côte Gilmour et le parc du Bois-de-Coulonge. Une réalisation de la CCNQ.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMDQ), M^{me} Geneviève Guilbault, ministre | ministre@transports.gouv.qc.ca
 Transport Québec, Directeur Territorial de la Capitale-Nationale, M. Jean-François Leclerc | dgcnat@transports.gouv.qc.ca

Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), Marie-Claire Ouellet, pdg | marieclaire.ouellet@capitale.gouv.qc.ca

Député de Louis-Hébert, M. Joël Lightbound | joel.lightbound@parl.qc.ca
 Députée de Jean-Talon, M^{me} Joëlle Boutin | Joelle.Boutin.JETA@assnat.qc.ca

▼
 M^{me} Anne Coriveau, présidente de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge.
 Mercier-Larouche, conseillère, District Saint-Louis-Sillery | Maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca

Envois : À remettre au conseil.
 - Maître Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge

Hélène Garant
 Présidente

14 février 2023
 Date

Annexe – Suivi des résolutions

Aide-mémoire – Résolutions courantes (en jaune, suivi complété)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi au 14 février 2023
2023			
23-CA-06 – Mobilité active hivernale, circuit des Grands-Domains / Samuel-De Champlain – fév. 2023	VQ, CCNQ, MTQ	Laisser ouverts les différents sentiers, escaliers et promenades durant l'hiver; réviser les méthodes de déneigement du boulevard Champlain et déneiger la promenade Samuel-De Champlain	En attente.
23-CA-05 – Chemin Saint-Louis – fév. 2023	VQ	Évaluer la reconfiguration de l'intersection du chemin Saint-Louis pour permettre le virage à gauche vers l'ouest sur le boulevard Laurier.	En attente.
23-CA-04 – Opinion – fév. 2023	VQ	Transmettre les commentaires sur la révision des pratiques des conseils de quartier	Opinion transmise à la Ville
2022			
22-CA-54 – Projet sécurité routière 2023, déc. 2022	VQ	Demande de subvention de 12 000 \$ en partenariat avec trois écoles primaires.	Une réponse est attendue en mars ou en avril 2023.
22-CA-50 – Toilettes publiques, parcs Ross et Saint-Michel, nov. 2022	VQ	Aménager des sanitaires au parc Saint-Michel et les rendre accessibles tout comme le chalet du parc Ross de 9 h à 21 h, de mai à novembre.	En attente.
22-CA-49 – Encadrement de la démolition, nov. 2022	VQ	Bonifier l'inventaire patrimonial ; informer la CUCQ et le conseil; intégrer au comité de démolition la SHS et la CAHS ; nommer un répondant exclusif.	En consultation.
22-CA-44 – Site patrimonial Parc du Bois-de-Coulonges, sept. 2022	CCNQ	Léguer la mosaïciculture représentant la résidence des lieutenants-gouverneurs.	Réponse négative, lettre datée du 12 octobre.
	VQ	Identifier de façon respectueuse le site patrimonial de Sillery.	En consultation.
22-CA-35 – Église Saint-Charles-Garnier, juin 2022	MCCQ	Citer ou reconnaître l'église.	En attente.
	Fabrique	Réouvrir l'église au culte, abandonner la vente et pérenniser le bâtiment.	En attente.
	Archidiocèse	Défusionner la nouvelle paroisse.	En attente.
22-CA-34 – Projets pilotes et rôle des conseils de quartiers, juin 2022	VQ	S'assurer que les citoyens et les conseils de quartier concernés soient consultés en amont des projets pilotes.	En attente.
	VQ	Préciser le rôle des conseils de quartier dans les documents d'accompagnement de la politique de participation publique.	Lettre reçue le 8 septembre.
22-CA-33 – Tramway, communications juin 2022	VQ	Désigner des professionnels pour répondre aux propriétaires riverains ; implanter des bureaux d'information et une ligne dédiée et traçable.	Lettre reçue le 26 août.
22-CA-32 – Site patrimonial Promenade Samuel-De Champlain, juin 2022	VQ, CCNQ	Améliorer la mobilité active entre le quartier et la promenade	En attente.
22-CA-31 – Site patrimonial PPU de Sillery, circulation, juin 2022	VQ	Mettre à jour et communiquer les données de circulation sur le site patrimonial de Sillery	En attente.
22-CA-24 – Tramway, communications, mai 2022	VQ	Informer par écrit et répondre aux 354 propriétaires riverains ; garantir des communications cohérentes et ciblées ; être vigilant quant à l'iniquité.	En attente.

22-CA-11 – Site patrimonial Maison Bignell, mars 2022	VQ	Selon les pouvoirs conférés par la loi (LAU et LPC), protéger la maison et exiger du propriétaire les travaux de préservation de la maison.	Dossier judiciairisé.
22-CA-08 – Site patrimonial Avenue Roger-Lemelin, fév. 2022	VQ	Initier un plan de circulation améliorée et repenser la circulation entre les avenues Roger-Lemelin et du Maire-Beaulieu.	En attente.
22-CA-01 – Grands chantiers, janv. 2022	VQ	Prioriser et maintenir la mobilité active pendant les chantiers et assurer la coordination des différents intervenants.	En attente.

Légende : CCNQ, Commission de la capitale nationale du Québec ; CAHS, Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery ; CUCQ, Commission d'urbanisme et de conservation de Québec ; Fabrique, Fabrique de la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger ; LAU, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ; LPC, Loi sur le patrimoine culturel ; MCCQ, ministère de la Culture et des Communications du Québec ; MTQ, Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ; SHS, Société d'histoire de Sillery ; STMI, Service du transport et de la mobilité intelligent, VQ, Ville de Québec.